

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1180

présenté par

M. Peiro

ARTICLE 15

À l'alinéa 26, après le mot :

« indirectement, »,

insérer le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.